

## Enquête « mortalités hivernales des abeilles » en Saône-et-Loire

par **Pierre DUCLOS**, Vétérinaire du GDSA de Saône-et-Loire

**D**epuis plusieurs années, le Groupe de Défense Sanitaire Apicole de Saône-et-Loire (GDSA-71) effectue des enquêtes annuelles relatives aux mortalités des abeilles.

Globalement, la mortalité hivernale sur la période novembre 2016-fin avril 2017 a été plus forte que les années précédentes, notamment sur certaines zones telle que la Bresse. Cependant, il faut relativiser les chiffres ci-dessous qui sont le résultat des réponses de 136 apiculteurs qui ont fait l'effort de rapporter leurs résultats, apiculteurs que je remercie chaleureusement pour leur motivation ; ces chiffres sont donc à considérer comme une tendance et non pas comme une image exacte.

Comme nous le faisons d'ordinaire pour prendre en compte les spécificités de notre département, nous avons considéré trois zones :

- Zone 1 : région du charolais, caractérisée par une zone d'élevage extensif avec beaucoup de pâturages, de haies et de forêt.
- Zone 2 : la vallée de la Saône, le Châlonnais et Couchois, caracté-

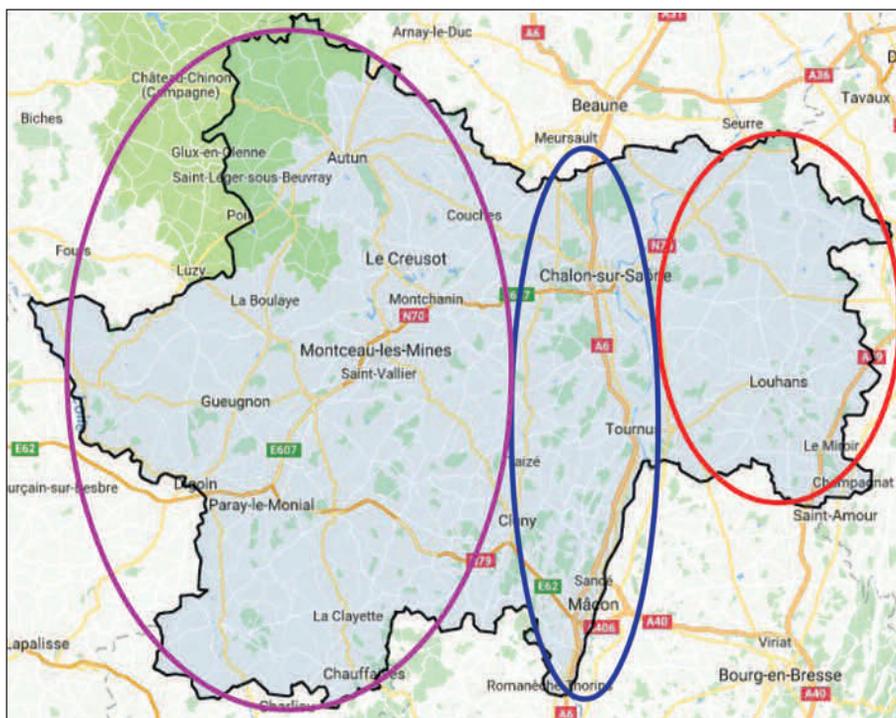
sés par la présence de vignobles et de culture de céréales.

- Zone 3 : la Bresse, essentiellement en polyculture.

La mortalité générale toutes zones confondues est de 21,68 % sur un effectif représentatif de 2 850 colonies mises en hivernage. Parmi ces 2 850 colonies (les résultats de 5 colonies n'ont pas pu être exploités) :

- les 2 108 colonies qui ont reçu un bon traitement contre le terrible parasite *Varroa destructor*, ont présenté un taux de perte de 17,64 % ;
- les 43 colonies qui n'ont pas été traitées ont subi 58,14 % de mortalité ;
- les 694 colonies sur lesquelles a été appliqué un traitement non homologué ou mal appliqué (date inadaptée, durée trop courte, absence d'un second traitement après médicaments à base de thymol...) ont présenté un taux de 31,84 % de mortalité.

Cette étude confirme ce qui est régulièrement retrouvé dans la littérature qui



**Zone 1 : région du Charolais en mauve**

**Zone 2 : vallée de la Saône en bleu**

**Zone 3 : la Bresse en rouge**

relate des taux de mortalité pouvant dépasser 50 % en cas de non-traitement contre varroa. Elle confirme donc l'impérieuse nécessité de traiter annuellement varroa car, outre les pertes évoquées dans cette enquête, le parasitisme de varroa est responsable de perte importante de productivité de nos colonies.

Si l'on compare les taux de perte en fonction des zones identifiées précédemment et en fonction des bons ou mauvais traitements anti-varroas réalisés, l'enquête précise :

- *Zone 1* : mortalité générale : 11,93 % :
  - traitement adapté et bien réalisé : mortalité de 10,01 % ;
  - absence de traitement ou mauvaise application : mortalité de 18,75 %.
  
- *Zone 2* : mortalité générale : 23,87 % :
  - traitement adapté et bien réalisé : 22,54 % ;
  - absence de traitement ou mauvaise application : 33,42 %.

- *Zone 3* : mortalité générale : 33,78 :
  - traitement adapté et bien réa-  
lisé : 30,74 % ;
  - absence de traitement ou mau-  
vaise application : 38,52 %.

Force est de constater que les zones où des traitements phytosanitaires sont régulièrement utilisés, subissent un plus lourd tribut en termes de mortalité des colonies. Nous manquons de moyens financiers pour investiguer plus loin les causes de cet état de fait, mais il serait intéressant de pouvoir le faire.

Ces chiffres montrent que le traitement contre *varroa* diminue sensiblement le taux de mortalité puisque ce taux est inférieur de 8 à 11 % dans les cas de traitement et quelle que soit la zone. Par ailleurs, lorsque l'on cumule les risques *varroa* et les risques phytosanitaires, le taux de mortalité s'envole littéralement pour atteindre plus de 33 et 38 %. Il est également à remarquer que les 43 colonies qui n'ont eu aucun traitement anti-*varroa* et ce, toutes zones confondues, ont présenté un taux de perte de plus de 58 %. Cela confirme que ne pas traiter, c'est accepter de perdre annuellement plus de la moitié de son cheptel...

Mais le *varroa* n'est pas la seule cause de mortalité en 2016. En effet, le très mauvais temps jusqu'à fin juin qui a caractérisé l'année 2016, a fortement perturbé la reproduction des reines en ne permettant pas une fécondation de qualité ; ceci a abouti à des colonies bourdonneuses en cours

d'année, colonies vouées, sans intervention de l'apiculteur, à une mort inéluctable avant même l'hivernage. Ces colonies ne figurent donc pas dans les statistiques précédentes. Les apiculteurs qui, pour des raisons diverses, n'ont pas suivi précisément l'évolution de leurs colonies, ont payé un lourd tribut à ce trouble de la reproduction.

Mais 2016 a aussi été marquée par une période de grosse sécheresse en juillet-août, empêchant les colonies de rassembler des réserves suffisantes ; de nombreuses colonies ont pu ainsi mourir par famine avant l'hivernage. D'autres colonies ayant réussi à échapper à la mort avant hivernage, ont disparu en cours d'hiver faute d'avoir pu constituer une grappe d'abeilles d'hiver suffisante pour tenir le couvain au chaud en début de saison 2017.

